

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ytrac, régulièrement convoqué par le Maire le 31 mars 2021 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Bernadette GINEZ, Maire.**

Etaient présents : GINEZ Bernadette, ARTIS Stéphane, BERGERON Didier, BRUEL Nadine, CAPSENROUX Frédéric, CHAUSY Isabelle, CHEMINADE Emilie, COURTINE Corinne, DELBERT Georges, DELORT Jean-Paul, ESCALIER Muriel, FABREGUES Dominique, FAU Serge, FLORY Daniel, GASDEBLAY Carine, GONTINEAC Lucinda, LANDES Valérie, LAUBY Serge, LAVIGNE Dominique, LHERITIER Christelle, LHERM Fanny, MARCENAC Didier, MAURY Christophe, SALSET Isabelle,

Absente excusée : LOPEZ Sylvie

Absents : CHASTRE David, SAMSON Julien

Pouvoir : LOPEZ Sylvie à BRUEL Nadine

Etait également présente : Madame Odile BORNET-POUJOL, Directrice Générale des Services

Madame BRUEL Nadine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2021.

Voté à l'unanimité.

DÉCISIONS

Travaux de reprise des concessions dans le cimetière du bourg d'Ytrac : choix de l'entreprise

Les travaux de reprise de concessions dans le cimetière du bourg d'Ytrac sont confiés à l'entreprise « Pompes Funèbres CASSAGNE » 137 avenue de Conthe 15000 AURILLAC pour un montant de 54 935,93 € HT.

Convention de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la dynamisation du centre bourg

La maîtrise d'œuvre concernant le marché « Aménagement et dynamisation du centre bourg – Aménagement de la Place Pierre Moissinac est confiée à CANTAL INGENIERIE TERRITOIRE 28 avenue Gambetta 15015 AURILLAC Cedex pour un montant de 12 833,40 € HT.

Travaux d'entretien de grosses réparations de la voirie communale 2021 – 2024 : choix de l'entreprise

L'entreprise COLAS France – Etablissement d'Aurillac 11 avenue du Garric ZAC de Baradel 15000 AURILLAC est retenue dans le cadre du marché « Travaux d'entretien de grosses réparations, de modernisation et d'aménagement des voiries communales 2021 – 2024 pour un montant de 248 478,25 € HT (marché à procédure adaptée ouverte disposition des articles L 2123-1 et R 2123-1, 1° du Code de la Commande publique). Accord cadre à bons de commande.

Aménagement et dynamisation du centre bourg, Place Pierre Moissinac : choix de l'entreprise

L'entreprise COLAS France – Etablissement d'Aurillac 11 avenue du Garric ZAC de Baradel 15000 AURILLAC est retenue dans le cadre du marché « Aménagement et dynamisation du centre bourg : aménagement de la Place Moissinac » pour un montant de 315 828,10 € HT (marché à procédure adaptée ouverte disposition des articles L 2123-1 et R 2123-1, 1° du Code de la Commande publique).

Location appartement 18 avenue de la Paix

Signature d'un bail pour la location d'un appartement situé 18 avenue de la Paix 15130 YTRAC avec Madame GIBERT Marie-Elodie à compter du 11 mars 2021.

Le montant du loyer est fixé à 546,70 €. Une provision sur charges de 70.00 € / mois est demandée.

DÉLIBÉRATIONS

Approbation du compte de gestion 2020 Commune

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ;

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes ces opérations ont été effectuées et qu'il y a concordance parfaite entre ce compte de gestion du receveur et le compte administratif du Maire ;

1er - Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2e - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3e - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2020 Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel FLORY, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Bernadette GINEZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses en déficits	Recettes en excédents	Dépenses en déficits	Recettes en excédents	Dépenses en déficits	Recettes en excédents
COMPTE ADMINISTRATIF GÉNÉRAL						
Résultats reportés	625 060,98 €	/	/	87 577,73 €	/	- 537 483,25 €
Opérations de l'exercice	4 320 715,68 €	4 931 949,84 €	6 584 266,56 €	7 277 819,49 €	10 904 982,24 €	12 209 769,33 €
TOTAUX	4 945 776,66 €	4 931 949,84 €	6 584 266,56 €	7 365 397,22 €	10 904 982,24 €	11 672 286,08 €
Résultats de clôture	13 826,82 €	/	/	781 130,66 €	/	767 303,84 €
Restes à réaliser	78 120,00 €	0,00 €	/	/	78 120,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	91 946,82 €	0,00 €	/	781 130,66 €	78 120,00 €	767 303,84 €
RESULTATS DEFINITIFS	91 946,82 €	/	/	781 130,66 €	/	689 183,84 €

2°) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote à l'unanimité (Madame le Maire quitte la séance) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent : 693 552,93 € Déficit : /
- Résultat reporté de l'exercice antérieur - (ligne 002 du CA)	Excédent : 87 577,73 € Déficit : /
- Résultat de clôture à affecter	Excédent : 781 130,66 € Déficit : /

⇒ Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent : / Déficit : 611 234,16 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent : / Déficit : 625 060,98 €
- Résultat comptable cumulé (R 001) (D 001)	Excédent : / Déficit : 13 826,82 €
- Dépenses d'investissements engagés non mandatées	78 120,00 €
- Recette d'investissement restant à réaliser	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	- 78 120,00 €
- Besoin réel de financement (B)	91 946,82 €
- Excédent réel de financement	/

⇒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire

- En couverture du besoin réel de financement	91 946,82 €
- En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte 1068)	/
SOUS TOTAL (R 1068)	91 946,82 €
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) (Recette non budgétaire au compte 110)	689 183,84 €
TOTAL RESULTAT	781 130,66 €

Résultat déficitaire

- En déficit reporté à la section de fonctionnement (D 002) (Dépenses non budgétaire au compte 119)	/
--	---

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 001 : solde d'exécution
/	689 183,84 €	13 826,82 €	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 91 946,82 €

Taux d'imposition 2021

Madame Isabelle CHAUSY arrive à 20 h 33.

Madame le Maire propose les taux d'impositions suivants :

- Taxe d'habitation 16.31 %
- Foncier non bâti 83.59 %
- Foncier bâti 48.59 % *

** Le taux désormais appliqué agglomère le taux communal 2020 et le taux départemental 2020. Ce transfert de la part départementale aux communes est le levier de compensation de suppression de la taxe d'habitation.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux d'imposition énumérés ci-dessus.

BP 2021 Commune

Madame le Maire, avec l'aide de Monsieur FLORY, adjoint aux finances, expose les différentes lignes du budget primitif 2021.

Il s'équilibre à la somme de 4 328 086 € en section de fonctionnement et à la somme de 2 242 163 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2021.

Approbation du compte de gestion 2020 Maison de Santé / Gendarmerie

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ;

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes ces opérations ont été effectuées et qu'il y a concordance parfaite entre ce compte de gestion du receveur et le compte administratif du Maire ;

1er - Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2e - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3e - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2020 Maison de Santé / Gendarmerie

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel FLORY, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Bernadette GINEZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses en déficits	Recettes en excédents	Dépenses en déficits	Recettes en excédents	Dépenses en déficits	Recettes en excédents
COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL						
Résultats reportés		41 759,14 €		81 551,55 €	0,00 €	123 310,69 €
Opérations de l'exercice	69 158,74 €	38 751,37 €	205 284,11 €	127 576,63 €	274 442,85 €	166 328,00 €
TOTAUX	69 158,74 €	80 510,51 €	205 284,11 €	209 128,18 €	274 442,85 €	289 638,69 €
Résultats de clôture		11 351,77 €		3 844,07 €		15 195,84 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES		11 351,77 €		3 844,07 €		15 195,84 €
RESULTATS DEFINITIFS		11 351,77 €		3 844,07 €		15 195,84 €

2°) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote à l'unanimité (Madame le Maire quitte la séance) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 Maison de Santé /Gendarmerie

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent : /
	Déficit : 77 707,48 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	
- (ligne 002 du CA)	Excédent : 81 551,55 €
	Déficit : /
- Résultat de clôture à affecter	Excédent : 3 844,07 €
	Déficit : /

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent : /
	Déficit : 30 407,37 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent : 41 759,14 €
	Déficit : /
- Résultat comptable cumulé (R 001) (D 001)	Excédent : 11 351,77 €
	Déficit : /
- Dépenses d'investissements engagés non mandatées	/
- Recette d'investissement restant à réaliser	/
- Solde des restes à réaliser	/
- Besoin réel de financement (B)	/
- Excédent réel de financement	/

⇒ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire

- En couverture du besoin réel de financement	/
- En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte 1068)	/
SOUS TOTAL (R 1068)	/
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) (Recette non budgétaire au compte 110)	3 844,07 €
TOTAL RESULTAT	3 844,07 €

Résultat déficitaire

- En déficit reporté à la section de fonctionnement (D 002) (Dépenses non budgétaire au compte 119)	/
--	---

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté /	R 002 : excédent reporté 3 844,07 €	D 001 : solde d'exécution N-1 /	R 001 : solde d'exécution N-1 : 11 351,77 € R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : /

Budget annexe 2021 Maison de Santé / Gendarmerie

Madame le Maire, avec l'aide de Monsieur FLORY, adjoint aux finances, expose les différentes lignes du budget annexe 2021 « Maison de Santé et Gendarmerie ».

Il s'équilibre à la somme de 155 413 € en section de fonctionnement et à la somme de 73 840,30 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget annexe 2021 « Maison de Santé et Gendarmerie ».

Entretien des espaces verts

Madame le Maire rappelle que depuis quelques années, l'entretien des espaces verts est confié au CAT de Conthe.

Pour l'année 2021, elle propose de renouveler cette expérience. Le détail des prestations est le suivant :

➤ **Secteur du Bex** :

- Tonte d'une surface de 12 400 m² avec ramassage ou mulching suivant la densité du gazon avec débroussaillage des bordures (5 passages) 5 766,84 € HT

➤ **Secteur d'Espinat** :

- 2 passages de débroussaillages manuels du ruisseau d'une surface de 180 ml et 240 ml
950,41 € HT
 - Parcelles avec tonte et ramassage d'une surface de 14 445 m²(5 passages) 6 223,05 € HT
- Soit un total de 12 940,30 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention : Emilie CHEMINADE) :

- de confier une partie de l'entretien des espaces verts pour un montant de 12 940,30 € HT soit 15 528,36 € TTC aux CAT de Conthe et du Pont de Julien - 90 et 133 avenue de Conthe - BP 228 15000 AURILLAC ;

- de mandater Madame le Maire pour effectuer les différentes démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux.

La somme est inscrite au Budget Primitif 2021 à l'article 615231.

Remplacement éclairage public rue du Lac Guéry AQ010

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 1 098,19 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit 549,10 € :

- un versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

EP au bourg et villages

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal. Le montant de l'opération s'élève à 25 300,00 € HT.

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit 12 650,00 € :

- 1^{er} versement de 6 325,00 € à la commande des travaux,
- 2^{ème} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours,
- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

EP Place Pierre Moissinac

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal. Le montant de l'opération s'élève à 43 300,00 € HT.

Les lampadaires sont de type FLORE ARC PM, modèle « Elipt », de couleur grise.

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1^{er} versement de 10 825,00 € à la commande des travaux,
- 2^{ème} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours,
- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pose d'un coffret prises Place Pierre Moissinac

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal. Le montant de l'opération s'élève à 5 112,00 € TTC.

La commune prendra en charge 65 % des travaux HT + la TVA soit 3 621,00 € et le Syndicat prendra en charge 35 % des travaux HT soit 1 491 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Vente Madame RICROS/Commune

Madame le Maire explique à l'assemblée que Madame Jeanine RICROS domiciliée 11 rue des Noyers à YTRAC souhaite vendre à la commune la parcelle AH 88 d'une superficie de 73 m² et la parcelle AH 89 d'une superficie de 152 m² située rue des Noyers. La valeur vénale des biens est estimée à 5,00 € le m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir les parcelles AH 88 et AH 89 d'une superficie totale de 225 m² situées rue des Noyers à Madame Jeanine RICROS domiciliée 11 rue des Noyers à Ytrac pour un euro non recouvré ;
- que les frais de notaire seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaire à cette vente et notamment l'acte de vente.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 82/2020 du 15/12/2020.

Vente de la parcelle AN 265 à Monsieur CHAMBON

Madame le Maire explique au Conseil municipal qu'elle souhaite vendre le lot n° 2 cadastrée AN 265 d'une superficie de 625 m² située impasse Marignan 15130 Ytrac à Monsieur Ludovic CHAMBON.

Le prix de vente est fixé à 40 € le m² soit 625 m² x 40 € = 25 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de vendre le lot n° 2, cadastré AN 265, situé impasse Marignan 15130 Ytrac d'une superficie de 625 m² à Monsieur Ludovic CHAMBON soit un total de 25 000 € ;
- que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer les différents documents nécessaires à cette vente notamment l'acte de vente.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 67/2020 du 06/10/2020.

Vente d'un pavillon par la SA POLYGONE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Madame Lydie CARPIO loue actuellement un pavillon situé 5 rue du Puy de Peyre Arse 15130 YTRAC à la SA POLYGONE. Elle souhaite acheter ce pavillon sis sur la parcelle cadastrée CA 89 d'une superficie de 412 m².

La valeur rétrocédée à la commune est de 12 000 € représentant l'estimation du terrain faite par la SA POLYGONE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'évaluation du terrain faite par la SA POLYGONE d'un montant de 12 000 € ;
- de mandater Madame le Maire pour effectuer les différentes démarches administratives avec la SA POLYGONE nécessaires à la vente ;
- d'autoriser Madame le maire à signer les différents actes administratifs nécessaires à la réalisation de cette vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.